



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées – Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cd68judo.fr>

Commissions

Commission Arbitrage – Circulaire N°18/19-02 du 08 novembre 2018.

Conditions d'accès aux grades – UV N°4

Compte tenu des questionnements, il nous apparaît nécessaire de clarifier certains points concernant l'UV N°4 pour l'obtention des grades du 1^{er} au 4^{ème} Dan inclus.

1 - Quels sont les Textes de références ?

Les Textes de références sont rassemblés dans les Textes Officiels de la FFJDA :

- ✚ Le Code Sportif de la FFJDA Annexe 1 au RI de la FFJDA (Pages 12 à 20),
- ✚ Les pages 23 à 26,
- ✚ Les pages 60, 63 à 65,
- ✚ La page 68,
- ✚ Les pages 69 à 77.

2 - Que dit le Référentiel ?

- Le contenu attendu de l'UV N°4 est résumé dans la partie « Contenus des examens » (pages 69 à 77 des Textes Officiels)
- La définition de l'UV N°4 est, telle que décrite aux pages 70, 71, 72 et 73 des Textes Officiels, la même pour les grades de 1^{er} et 2^{ème} dan quel que soit la dominante (Technique ou Compétition) choisie par le candidat :

« UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

Exemples d'implications :

Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club...

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend. »

- La définition de l'UV N°4 est, telle que décrite aux pages 74, 75, 76 et 77 des Textes Officiels, la même pour les grades de 3^{ème} et 4^{ème} dan quel que soit la dominante (Technique ou Compétition) choisie par le candidat :

« UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi :

Enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'un OTD.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend. »



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées – Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cd68judo.fr>

Commissions

3 - Traduction des textes de référence

- Les candidats devront produire une attestation écrite soit de leur professeur (Grades de 1^{er} et 2^{ème} dan) soit de la CORG (3^{ème} et 4^{ème} dan).
- Ces attestations devront mentionner explicitement à quel titre le candidat demande la validation de l'UV N°4.
- Les personnes habilitée à inscrire cette UV dans le passeport sportif du candidat sont :
M. BRUCKERT Jean-Joseph,
M. PERESSON Denis,
Le Secrétaire de CORG,
Le Conseiller Technique.
- Ces personnes s'assureront, avant inscription dans le passeport sportif, de la véracité de l'attestation par tout moyen réglementaire. Le Conseiller Technique sera systématiquement consulté.
- Dans le cas d'un candidat ne pouvant répondre aux 1^{ères} conditions, le candidat devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur :
 - Pour les 1^{er} et 2^{ème} dan : deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend,
 - Pour les 3^{ème} et 4^{ème} dan : sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.
- La comptabilisation des ½ journées sera réalisée dans le passeport sportif dans les pages dédiées aux stages de commissaires et arbitres.
- Dans le cadre de la validation de cette UV le candidat devra participer activement à l'encadrement d'une manifestation. Cette participation couvrira principalement les champs de Commissaire Sportif et Arbitre. Le candidat pourra être amené à participer à d'autres champs de l'organisation de manifestation tel que la préparation, l'assistance à l'organisation ou le rangement du matériel.

4 - Documents joints à la circulaire

- ✚ Attestation type pour les clubs (Annexe 1),
- ✚ Le Code Sportif de la FFJDA Annexe 1 au RI de la FFJDA (Pages 12 à 20),
- ✚ Les pages 23 à 26,
- ✚ Les pages 60, 63 à 65,
- ✚ La page 68,
- ✚ Les pages 69 à 77.

5 - Documents non joints à la circulaire

- ✚ Attestation type établie par le CORG

6 - Glossaire

RI : Règlement Intérieur

UV : Unité de Valeur

OTD : Organisme Territorial Délégué (de la Fédération), ce sont les Comités Départementaux et les Ligues

CORG : Commission d'Organisation Régionale des Grades

